

## SESSION ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 24 mars 2022, avec l'ordre du jour suivant :

- Avis du Domaine et cession des anciens hangars à blé – 254 rue des Anciens Combattants.
- Acquisition de la parcelle YI 108 – Le Rû Charlot, pour partie.
- Avenant prorogeant la durée de la convention de mise à disposition d'un bâtiment industriel ZA du Rû Charlot.
- Participation d'un enfant à un séjour en classe de découverte (association ADAPEI45).
- Participation d'enfants à un séjour en classe de découverte (association Œuvres Universitaires du Loiret).
- Admission en non-valeur.
- Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022 – Création d'un terrain multisports
- Demande de subvention auprès de la Région pour le remplacement de candélabres
- Avenant n°5 de prolongation du contrat de délégation de service public Assainissement
- Affaires diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, Mme Chantal FRANCOIS, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, M. Arnaud ROY, M. Julien DUFAUT, Mme Sandrine MANTEAU, M. Duc DO, M. Philippe LEROY, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Corinne MELZASSARD ayant donné procuration à M. Duc DO, M. Romuald MALEC.

Absents : M. Quentin JULIA,

Convocation en date du 24 mars 2022.

Date d'affichage : 06 avril 2022

### I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. Duc DO a été élu secrétaire de séance.

### II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 MARS 2022

Suite à une erreur matérielle, le PV de la séance du 03 mars 2022 est approuvé sous réserve de la mention suivante : « Mmes Monique FEURE, Delphine DE WOLF et Chantal FRANCOIS ont bien assisté à la séance du 03 mars 2022 et leurs voix ont bien été comptabilisées ».

M. le Maire :

- Fait lecture d'une réponse écrite de Mme Corinne MELZASSARD relative à la destinée du bâtiment de l'ancien EHPAD et précise que la décision de démolition relève du Conseil d'Administration de l'EHPAD et non du Conseil Départemental.
- Ajoute que toutes les questions diverses concernant le Département respectent un délai de 48 heures avant le Conseil Municipal.

M. Duc DO :

- Donne lecture d'un message de Mme Corinne MELZASSARD à propos de l'accueil des réfugiés ukrainiens et précise qu'un logement du collège va être mis à disposition.
- Informe que le cinéma VOX organise une séance spéciale en faveur de l'Ukraine avec la diffusion du film « Donbass » de Sergei LOZNITSA le samedi 02 avril prochain à 20h30.
- Ajoute qu'à l'occasion du vide-greniers organisé par l'UCAVO le dimanche 03 avril 2022, les recettes des stands du Comité des Fêtes et de l'UCAVO, situés Place du Château, seront reversées à la Croix Rouge.

\*\*\*\*

Mme Sandrine MANTEAU rejoint l'Assemblée à 19h05.

\*\*\*\*

### **III) DÉLIBÉRATIONS**

#### **AVIS DU DOMAINE ET CESSIION DES ANCIENS HANGARS A BLÉ – 254 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS** (délib n°14/2022)

M. le Maire :

- Informe que M. Rachid MARCHOUH, par son courrier en date du 28 février 2022, a fait une offre de prix pour acquérir le bâtiment communal situé 254, rue des Anciens Combattants, sur la parcelle F84 d'une superficie de 1714 m<sup>2</sup>.  
Il s'agit d'un ensemble immobilier constitué d'anciens hangars à grains, pour partie en parpaings, pour partie en structure métallique avec couverture en tôles de fibrociment.  
Ce bâtiment permettrait à M. MARCHOUH de stocker son matériel de maçonnerie.
- Communique l'avis du Domaine rendu le 28 février 2022, fixant le prix à 15 150€.
- Propose à l'Assemblée de se prononcer sur les conditions de cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder à M. Rachid MARCHOUH, le bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée F84, d'une superficie de 1714 m<sup>2</sup>, pour le prix de 15 150€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente,
- Désigne Maître Gilles Dubois, notaire à Château-Renard, en charge des formalités liées à cette cession.

\*\*\*\*

*M. Bernard SAUVEGRAIN précise que si la Commune ne vend pas les bâtiments, le coût de la réfection de la toiture de 40 000€ sera à la charge de la Commune.*

*Mme Sandrine MANTEAU rejoint l'Assemblée à 19h05.*

*M. Philippe LEROY étant intéressé à l'affaire sort de la salle du Conseil en vue des discussions et des votes des deux prochaines délibérations.*

*M. Julien DUFAUT rejoint l'Assemblée à 19h07.*

\*\*\*\*

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE YI 108 – LE RU CHARLOT, POUR PARTIE** (délib n°15/2022)

M. le Maire rappelle :

- Que la Commune a décidé de vendre les parcelles YI n°205,207,209,251 (division de la parcelle YI n°203) aux établissements LEROY et que les formalités notariales sont en cours auprès de la SCP Luc Bucheton.
- Qu'il convient préalablement à cette vente d'acquérir la parcelle YI 108 (pour partie) appartenant à la société de la Bazanne.  
En effet, cette parcelle a pour but de servir de voie publique afin de permettre l'accès aux bâtiments des Etablissements LEROY et des Eleveurs de la Charentonne. Cet accès constitue un accessoire du droit de propriété.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De se prononcer sur les conditions de cette acquisition.
- De décider que cette parcelle servira de voie publique permettant l'accès aux bâtiments des Etablissements LEROY et des Eleveurs de la Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle YI 108 (pour partie), d'une superficie approximative de 100 m<sup>2</sup>, appartenant à la société de la Bazanne, pour le prix de 200 €. Le bornage a été établi par le géomètre.  
Cette parcelle sera aménagée en voie publique afin de permettre l'accès aux bâtiments des Etablissements LEROY et des Eleveurs de la Charentonne
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition,
- Désigne la SCP Luc Bucheton, en charge des formalités liées à cette cession.
- Précise que M. Philippe LEROY étant intéressé à l'affaire est sorti de la salle du Conseil lors de la discussion et lors du vote de la présente délibération.

**AVENANT PROROGÉANT LA DURÉE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL ZA DU CHARLOT** (délib n°16/2022)

M. le Maire :

- Rappelle que dans l'attente de la vente des parcelles YI n°205,207,209 et 251 (zone du Rû Charlot), il convient de faire un avenant pour proroger la convention de mise à disposition temporaire du local industriel sis ZA du Rû Charlot, au bénéfice des Etablissements LEROY, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022.
- Propose à l'Assemblée de se prononcer sur les conditions de renouvellement de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant proposé aux conditions suivantes :
  - Durée : du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022.
  - Indemnité d'occupation : indemnité forfaitaire annuelle de 4 800€HT, payable mensuellement, à terme échu.
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant.
- Précise que M. Philippe LEROY étant intéressé à l'affaire est sorti de la salle du Conseil lors de la discussion et lors du vote de la présente délibération.

**PARTICIPATION D'UN ENFANT A UN SÉJOUR EN CLASSE DE DÉCOUVERTE (ASSOCIATION ADAPEI45)** (délib n°17/2022)

M. le Maire :

- Fait part de la demande de l'association ADAPEI45 en date du 24 janvier 2022, sollicitant une participation financière de la Commune pour un enfant de la Commune, scolarisé à l'IME « André Neulat » de Montargis, devant séjourner en classe de découverte du 25 au 30 avril 2022 à St Jean de Monts (85).
- Rappelle que le coût du séjour par enfant s'élève à 449€, le Conseil Départemental du Loiret devrait attribuer une participation financière de 39€. Le reste à charge pour les familles, commune et établissements d'élève à 410€ par élève.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De participer à ce séjour à hauteur de la participation du Conseil Départemental du Loiret, soit 39€.
- De prévoir les crédits au chapitre 011 (charges à caractère général) art 6042 (achats de prestations de services).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les propositions de M. le Maire.

**PARTICIPATION D'ENFANTS A UN SÉJOUR EN CLASSE DE DÉCOUVERTE (ASSOCIATION ŒUVRES UNIVERSITAIRES DU LOIRET)** (délib n°18/2022)

M. le Maire :

- Fait part de la demande de l'Association Œuvre Universitaire du Loiret, en date du 16 novembre 2021, sollicitant une participation financière de la Commune, pour les enfants de l'école maternelle, de la classe de Mme Estelle Collumeau, devant séjourner en classe de découverte, du 12 au 17 juin 2022 à Pénestin (Morbihan) pour un coût total de 330€ par enfant. 31 enfants au maximum seraient susceptibles de participer à cette classe (effectif prévisionnel).
- Rappelle qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les élèves de l'école maternelle n'ont pas pu partir en voyage scolaire ces deux dernières années.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De participer à ce séjour à hauteur de la participation du Conseil Départemental du Loiret, soit 39€.
- De prévoir les crédits au chapitre 011 (charges à caractère général) art 6042 (achats de prestations de services).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de voyage scolaire tel que présenté,
- Décide d'accorder une aide de 39€ par élève,
- Précise que le CCAS de Château-Renard pourrait également être sollicité par les familles.

**ADMISSION EN NON-VALEUR** (délib n°19/2022)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public demande d'admettre en non-valeur plusieurs créances (prestations de cantine et d'accueil périscolaire, etc. ...), pour un montant de 793,39€.

Vu la présentation en non-valeur établie en date du 11 mars 2022 par Madame Marie-Christine BREGERE-MAILLET, comptable public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'admettre en non-valeur les titres de recettes recensés.
- D'imputer cette annulation de titre en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2022 – CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS** (délib n°20/2022)

M. le Maire expose le projet suivant : *création d'un terrain multisports*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 61 996,80 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte le projet** - création d'un terrain multisports - **pour un montant de 61 996,80 € T.T.C.**
- **adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	51 664 €		Etat (36%)	18 599 €
Maîtrise d'œuvre	/	/	Région (20%)	10 333 €
X	/		Département (24%)	12 399 €
Y	/		Autres	/
			AUTOFINANCEMENT	10 333 €
Total	51 664 €	61 996,80 €	Total	51 664 €

- **sollicite une subvention de 18 599 € auprès de l'État, correspondant à 36% du montant du projet.**
- **charge le Maire de toutes les formalités.**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION POUR LE REMPLACEMENT DE CANDÉLABRES** (délib n°21/2022)

M. le Maire :

–Précise que la Région Centre-Val-de-Loire a pour objectif de réduire la consommation en énergie et d'émission de gaz à effet de serre (40% en 2020) sur le territoire régional exprimé dans le Plan Climat Energie Régional.

–Précise que la Commune pourrait dans le cadre de ce dispositif, procéder au remplacement de ponts lumineux énergivores et les remplacer par des candélabres LED.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région (CRST Gâtinais Montargis 2020-2026) et au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).

M. le Maire expose le projet suivant : *remplacement de points lumineux par des candélabres*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 27 726,36 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de la Région (CRST Gâtinais Montargis 2020-2026) et au titre des certificats

d'économie d'énergie (CEE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte le projet** – remplacement de points lumineux par des candélabres - **pour un montant de 27 726,36 € T.T.C.**
- **adopte le plan de financement ci-dessous.**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	23 105,30 €		Etat	
Maîtrise d'œuvre	/	/	Région (30%) (CRST)	6 932 €
X	/		Département	
Y	/		Autres (CEE)	2 678 €
			AUTOFINANCEMENT	13 495,30 €
Total	23 105,30 €	27 726,36 €	Total	23 105,30 €

- **sollicite une subvention de 6 932 € auprès de la Région, correspondant à 30% du montant du projet.**
- **charge le Maire de toutes les formalités.**

#### **AVENANT N°5 DE PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT** (délib n°22/2022)

M. le Maire :

- Informe que la Commune a conclu un contrat de délégation de service public le 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec la société SAUR et qui expirera le 30 juin 2022.
- Rappelle que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et technique pour le renouvellement du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif a été confié à la société Ecosfères.
- Propose d'approuver, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 31 mars 2022, les termes de l'avenant n°5 prolongeant le contrat de délégation de service public du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.
- De l'autoriser à signer l'avenant de prolongation ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire et le charge de toutes les formalités.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire :

- Informe du désistement de M. Michel BELIGAT pour la vente d'un terrain aux Bergeries.
- Annonce que les sociétés VERMILLON REP SAS et VERMILION MORAINES SAS sollicitent la mutation des droits détenus par VERMILION MORAINES SAS sur la concession de mines d'hydrocarbures dite de « Châteaurenard » au profit de la société mère VERMILION REP SAS. Cette

concession expire le 1<sup>er</sup> janvier 2036 et couvre une superficie de 45.6 km<sup>2</sup> sur une partie des communes de Chantecoq, Châteaurenard, Chuelles, Courtenay, Saint Firmin des Bois, Saint Hilaire les Andr sis et Trigu res.

- Pr cise qu’un avis doit  tre rendu dans le d lai maximal d’un mois. L’ensemble des membres pr sents du Conseil Municipal  met un avis favorable.
- Fait part de l’attribution d’une subvention du Conseil D partemental   hauteur de 780 euros au titre du Fonds d’Accompagnement Culturel aux Communes (FACC) pour l’organisation d’un spectacle th  tral « A round is a round » donn  par l’association Th  tre des Vall es de Trigu res, le 13 novembre 2021   la Salle des F tes de Ch teau-Renard.
- Propose   l’Assembl e que la salle des anciens vestiaires du stade porte le nom de M. Michel ROUSSEAU. L’ensemble des membres pr sents  met un avis favorable.
- Dit qu’avant d’entreprendre les d marches, sa veuve sera contact e.
  - o Mme Sandrine MANTEAU propose qu’une plaque soit appos e afin d’apporter des  l ments biographiques aux visiteurs.
- Informe que l’AML45 met en place un programme de formations pour l’ann e 2022. Les personnes int ress es doivent se rapprocher du secr tariat de la Mairie pour les inscriptions.
- Dit que le projet d’ tudes de M. Guittot pour les remparts convient   la DRAC et que le d p t de demande de subvention sera   effectuer en octobre 2022 pour une programmation budg taire 2023 selon les possibilit s.
- Relais des informations transmises par la 3CBO :
- L’association Air et Espace qui avait jusqu’  pr sent sa piste de d collage et atterrissage d’ULM   Courtenay – ZA du Luteau II, recherche activement un terrain pouvant l’accueillir pour poursuivre ses activit s.
- Un garagiste retrait  montargois : M. Lucien CORNU souhaite d velopper une (modeste) activit  de restauration de voitures anciennes, pour ses propres v hicules et une client le restreinte de collectionneurs. Il ne s’adressera pas au grand public et est   la recherche d’une ferme tranquille avec b timent annexe de type grange ou d pendance de 100   150 m<sup>2</sup>.
- Informe que le Cyclo Randonneur Chalettois organise une randonn e cyclotouriste le jeudi 05 mai 2022 et passera par la Commune.

## – **TOUR DE TABLE**

M. Duc DO :

- Informe qu’un projet en partenariat avec la Mission Locale du Montargois va  tre mis en place pour trouver des solutions pour les jeunes  loign s du travail.
- Dit que le projet est finan able par l’Etat et qu’il s’agit d’une mission de quelques heures au sein d’entreprises ou associations afin d’inciter et motiver les jeunes   reprendre le travail.
- Ajoute que le Vox manque de b n voles et dit qu’il faut faire un point suite   la r union des associations du 25 mars dernier.
- Pr cise que le territoire d’action est encore   d finir : commune uniquement ou  largissement   l’ancien canton.
- Dit que dans un premier temps, il faut identifier les personnes.
- Informe que M. Vincent Beaugnier, conseiller en insertion professionnelle   la Mission Locale de Montargis va faire une demande aupr s de sa direction pour l’int gration du Passeport Citoyen au sein de ce projet.
- Dit que les informations ne circulent pas aupr s des jeunes.
- Explique que peu de jeunes ont le BAFA et que la formation pourrait  tre financ e par la 3CBO.
- Dit qu’il n’y a pas de classe cin ma au sein du Coll ge de Ch teau-Renard mais au sein du coll ge de Charny-Or e-de-Puisaye.
- Dit que le centre de formation « CFA Est Loiret » de Montargis a bien  volu  gr ce aux financements de l’Etat et que des plateaux techniques vont  tre mis en place afin de cr er des formations.
- M. le Maire pr cise qu’ils ont besoin de locaux.



- Trouve scandaleux qu’il ne soit rien demandé en retour aux associations suite aux attributions de subventions.
- Dit que la Commune possède 45 associations et ce qui pourrait représenter 45 bénévoles.
- Remercie la Commune pour l’attribution de la subvention au Vox.

Mme Sandrine MANTEAU :

- Dit avoir répondu présente à la demande de l’association « Les Démons de Gy » pour être bénévole et qu’en échange une personne viendra tenir le bar au FestivoX lors de la prochaine Foire de la Pentecôte.

M. Dominique COMONT :

- A eu le plaisir de voir le panneau de Vallées Gâtinaises retiré.
- Souhaite avoir un retour sur la réunion pour le déploiement de la fibre sur la Commune.

M. le Maire :

- Dit que cette réunion était une mise en garde à l’attention des administrés.
- Précise qu’il ne faut pas se précipiter pour signer les documents d’engagement.
- Informe que la fibre sera mise en service à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain dans certains secteurs.
- Fait part que les administrés peuvent se rendre sur le site [lyseo.fr](http://lyseo.fr) pour faire un test d’éligibilité à la fibre.
- Dit que SFR commence les premiers branchements et que Orange arrivera sur le marché à partir du mois de mai.

M. Duc DO :

- Dit qu’il ne faut rien signer jusqu’à ce que cela marche.
- Précise que la fibre sera obligatoire en 2026.

M. Dominique COMONT :

- Demande si les branchements se feront en aérien.

M. Bernard SAUVEGRAIN :

- Répond que s’il n’y a pas de gaine, le raccordement sera fait par poteaux.
- Informe que le branchement NRO est gratuit.

Mme Delphine DE WOLF :

- Informe que le premier marché semi-nocturne aura lieu le samedi 09 avril prochain avec la participation de 16 exposants.
- Précise que l’animation sera assurée par l’association Zingophonia.
- Informe que le local de M. Dupuis, situé rue Aristide Briand, a été vidé et qu’il nous sera prêté pour chaque manifestation.
- Dit que deux exposants seront installés à l’intérieur de ce local à savoir de la décoration sur œufs et création de dés à coudre.
- Le thème du marché de Pâques n’a pas attiré mais que les animations ont été trouvées jusqu’au mois de septembre.
- Informe de la mise en place du site CovoitSanté, dispositif de covoiturage pour se rendre à un rendez-vous médical à destination des hôpitaux d’Orléans et de Gien. L’hôpital d’Amilly sera intégré dans les mois prochains.
- Dit qu’un départ depuis les maisons de retraite est également possible.

M. le Maire :

- Revient sur le sujet précédemment évoqué et précise que le local de M. Dupuis va être utilisé pour le Comice Agricole pour exposer les décors confectionnés par les écoles et le concours d'épouvantails.
- Informe que la prochaine Commission de Finances aura lieu le mardi 12 avril 2022.
- Informe que le vote du budget aura lieu lors de la séance du 28 avril 2022.

*Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 20h05.*